

Séance du Conseil municipal du 17 décembre 2018

Budgets primitifs 2019

Introduction

La présente note accompagne les documents budgétaires et détaille les budgets présentés en Commission des Finances du 6 décembre 2018. Elle doit permettre à chacune et à chacun des élu(e)s- d'appréhender au mieux cet important aspect de la vie communale que constitue le budget.

Il convient de rappeler que ce budget est voté par nature et qu'il est présenté suivant l'instruction comptable M14 pour la ville et les régies, et en M49 pour le budget de l'eau.

Un diaporama sera également présenté lors de la séance du conseil municipal. Cette présentation illustrera l'ensemble des documents budgétaires ci-joint.

La présente note comporte donc **4 grands chapitres** :

- **A** - Quelques **commentaires** sur le **contexte général**,
- **B** - Les **grandes lignes politiques** de ces budgets,
- **C** - Les **chiffres** et **éléments d'appréciation** les plus significatifs sur la commune,
- **D** - Une **présentation synthétique** des différents budgets tant en **investissement** qu'en **fonctionnement**.

A – Contexte général

- Le déficit public devrait se situer en dessous de la barre des 3% du PIB et se rapprocher des 2,80%. Par contre, la dette continue à progresser avec un déficit de fonctionnement en 2019 d'environ 74 milliards d'euros, auquel il faut ajouter un déficit d'investissement de 20,6 milliards d'euros. De plus, l'intégration de la dette de la SNCF dans les comptes de l'Etat a pour conséquence une dette totale représentant 100 % de la richesse nationale (PIB). Dans le même temps, les comptes des Administrations Publiques Locales (APUL) (dont les collectivités du bloc communal), seraient excédentaires après un fort désendettement.
Par conséquent, la dette de la France ne repose pratiquement plus que sur l'Etat.
- Le projet de loi finances 2019 ne propose plus une baisse drastique des concours financiers comme les années précédentes mais il est caractérisé par :
 - La réforme de la taxe d'habitation, étalée sur les deux prochaines années, avec normalement compensation aux collectivités territoriales à l'euro près par le biais d'un dégrèvement. Les collectivités conservent leur pouvoir de taux, le contribuable supportera les variations dues à la hausse éventuelle de taux. A partir de 2021, aucun scénario de suppression / remplacement de cet impôt local n'est arrêté à ce jour.
 - Le maintien de la procédure d'encadrement budgétaire avec un ratio d'endettement appliqué à chaque collectivité afin de contrôler le poids de sa dette (entre 11 et 13 années pour les communes de + 10 000 habitants). Pour la ville de Montbrison, le ratio s'élèverait en 2019 à **2,90** années.
 - Un objectif quinquennal d'évolution de la dépense locale (ODEDEL) qui a pour but de contribuer à l'effort de réduction du déficit et à la maîtrise de la dépense publique. L'évolution des dépenses de fonctionnement, tous budgets confondus, ne devra pas dépasser 1,20 % par an jusqu'en 2022, inflation comprise. Par conséquent, avec une inflation supérieure à 1,20 %, une réduction des dépenses devient obligatoire. Le gouvernement, par cette méthode, souhaite diminuer les dépenses de 13 milliards d'euros d'ici 2022.
Pour la ville de Montbrison, le pourcentage de variation des budgets primitifs, en section de fonctionnement et hors auto financement, s'élèverait en 2019 à **- 0,04 %**.
- Malgré les tensions diplomatiques internationales et les risques de fluctuations des cours du pétrole, le gouvernement table sur une croissance de 1,70 % en 2019 et jusqu'en 2020, hypothèse sur laquelle est bâti le projet de loi de finances. L'inflation et le coefficient de revalorisation des bases d'imposition sont calculés à 1,80 % chacun pour l'année 2019. Le coefficient de revalorisation des bases repart à la hausse après un taux de revalorisation historiquement bas en 2017 (0,40%).
- Les concours de l'Etat en faveur des collectivités territoriales restent stables à 48 090 milliards sachant que la Dotation Globale de Fonctionnement ne sera pas amputée d'une contribution pour redressement des comptes publics.
- Dans le même temps, les enveloppes de péréquation continuent leur progression de + 180 millions d'euros (90 millions pour la DSU et 90 millions pour la DSR), ces dernières étant prises sur les dotations de compensation. La dotation de péréquation reste à son niveau antérieur.

- Le soutien à l'investissement local est reconduit pour la troisième année consécutive avec la DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) qui progresse très légèrement à 1 046 millions et le fonds de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 570 millions d'euros, en diminution de 45 millions d'euros. Le Fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC), mécanisme de péréquation horizontale (entre collectivités) est stabilisé à 1 milliard d'euros. La communauté Loire Forez agglomération était bénéficiaire au titre des trois derniers exercices. Par prudence, il a été inscrit au budget primitif, une dotation garantie minimum de 70 % de la dotation 2018.

B - Grandes lignes politiques

Le **contexte** financier et économique reste difficile.

Nécessairement, le budget primitif prend en compte cette politique de rigueur. Pour autant, les inscriptions budgétaires présentées s'inscrivent dans la logique du plan de mandat :

1. **Non augmentation** des taux d'imposition
2. **Maîtrise** des coûts de fonctionnement
3. **Effort d'investissement préservé et conforté**
4. **Diminution** des charges relatives à la **consommation d'énergie** des bâtiments communaux par des actions déterminées en matière d'**isolation**
5. **Maintien** et adaptation régulière des **services disponibles** à la population sur la ville
6. En lien avec les services de l'éducation nationale, conduite d'une **action soutenue** en faveur de l'**école**, restauration scolaire, travaux d'accessibilité ...)
7. Soutien à l'**activité économique** et **commerciale** afin que soit confortée l'**attractivité** de la ville-centre par d'importants travaux de voirie, de création de places de stationnement et d'amélioration des places publiques
8. Attention portée à la qualité de l'**accompagnement des personnes fragiles**, en toute solidarité
9. Soutien au **secteur associatif**
10. Poursuite du dispositif « **politique de la ville** » dans le quartier de Beaugerard.
11. Démarrage et montée en puissance du dispositif « **Cœur de ville** »

C - Chiffres et éléments d'appréciation du budget

Ainsi que cela a été évoqué lors du Débat d'orientations budgétaires au Conseil Municipal du 29 novembre dernier (DOB 2019) et de la Commission des Finances du 6 décembre 2018, ces budgets primitifs se présentent dans le contexte suivant :

- Comme les années précédentes, **il n'y aura pas de reprise des résultats 2018** aux budgets primitifs **2019**, ce qui entraîne une diminution de **l'autofinancement** de ces budgets, car diminués de **l'excédent de fonctionnement de 2018**.
- Ces budgets ont été **élaborés** avec **prudence**, en particulier au niveau de l'évaluation **des recettes de fonctionnement**. Ils pourront être **modifiés** en réévaluant, si nécessaire, les prévisions au vu des réalisations des comptes administratifs 2018 et des notifications officielles faites à la commune, en particulier en matière de **fiscalité** et de **dotations**.
- La variation du budget à la hausse s'explique uniquement par une augmentation sensible de l'autofinancement (virement à la section d'investissement et amortissements).

- Hors autofinancement, avec une quasi stabilité des charges de personnel et une légère progression des dotations et compensations de l'Etat, le budget principal, en section de fonctionnement, diminue de 0,50 %.
- Les investissements sont maîtrisés. Ils restent soutenus, en adéquation avec les capacités financières de la ville.
- Le virement de la section de fonctionnement, en progression, s'élèvera à 1 620 000 € pour l'année 2019. Cet autofinancement autorisera le financement de l'investissement.
- Au cours de l'année 2019 **aucune augmentation des taux des impôts ménages** (Taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) ne sera initiée. L'exonération en faveur du logement social du quartier de Beauregard relatif au plan « **politique de la ville** » est maintenue.
- Le **montant de l'emprunt**, prévu en section d'investissement, sera réajusté compte tenu du résultat constaté au compte administratif 2018.
- Enfin, les **commentaires, l'analyse rétrospective et l'analyse prospective** ont été présentés dans le cadre du **DOB 2019** le 29 novembre dernier. Les conseillers municipaux sont invités à s'y référer.

1 - L'évolution de la construction

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (1)	Total
Nbre de permis comportant création de logements	44	73	33	38	57	48	61	38	392
dont logements individuels	45	103	36	57	63	34	55	45	438
dont logements en collectif	18	79	46	87	60	101	202	35	628
Nbre total de logements créés	63	182	82	144	123	135	257	80	1066
Nbre de permis pour création de commerces/ bureaux/ locaux industriels	8	13	14	8	9	14	5	5	76

(1) Chiffres arrêtés au 30/11/2018

Montbrison est une ville attractive qui a réussi à produire, faire valoir et fédérer ambitions et talents. Le nombre de logements construits ces dernières années est l'un des signes de cette vitalité.

Le développement de l'économie, PME, commerces, artisanat, les projets de réaménagement urbain, la mixité sociale, l'accès aux services publics, la mise en valeur du patrimoine et des espaces, contribuent au rayonnement de Montbrison sur le territoire ligérien. Une nouvelle hausse importante de créations de logements est constatée sur l'année 2017 après un léger recul en 2015.

2 - Effectifs scolaires :

24 établissements d'enseignement (11 publics et 10 privés) :

	2009//2010	2010//2011	2011//2012	2012//2013	2013//2014	2014//2015	2015//2016	2016//2017	2017//2018	2018//2019
Maternelles	584	574	616	620	642	616	594	601	637	602
Primaires	1 143	1 144	1 163	1 102	1 062	1 101	1 105	1 109	1 106	1 150
S/Total	1 727	1 718	1 779	1 722	1 704	1 717	1 699	1 710	1 743	1 752
Secondaires	4 209	4 302	4 376	4 117	4 179	4 191	4 156	4 041	4 366	4 356
Autres	335	359	361	285	299	271	272	305	270	286
Total	6 271	6 379	6 516	6 124	6 182	6 179	6 127	6 056	6 379	6 394

Les effectifs scolaires, au niveau de l'enseignement primaire, progressent après la baisse de 2013/2014.

Malgré l'implantation, ces dernières années, d'établissements secondaires dans une relative proximité, les effectifs scolarisés dans l'enseignement secondaire sont en hausse depuis 2017.

D - Présentation synthétique des budgets 2019

1 - Présentation synthétique des budgets

	2018	2019
Total des mouvements budgétaires (tous budgets) :	31 034 000	34 956 000
<i>Variation</i>	<i>4,92%</i>	<i>12,64%</i>

Ces **mouvements budgétaires** se répartissent ainsi :

	2018	2019
- Budget principal	24 170 000	26 740 000
<i>Variation</i>	<i>-0,50%</i>	<i>10,63%</i>
- Eau	3 060 000	2 572 000
<i>Variation</i>	<i>21,24%</i>	<i>-15,95%</i>
- Théâtre des Pénitents	684 000	732 000
<i>Variation</i>	<i>4,33%</i>	<i>7,02%</i>
- Régie des restaurants	745 000	760 000
<i>Variation</i>	<i>6,73%</i>	<i>2,01%</i>
- Foyer personnes âgées	870 000	842 000
<i>Variation</i>	<i>4,57%</i>	<i>-3,22%</i>
- Foyer des clercs	1 505 000	3 310 000
<i>Variation</i>	<i>161,28%</i>	<i>119,93%</i>

Le **budget principal** se **décompose** lui même en :

	2018	2019
- section d'investissement	6 970 000	8 500 000
<i>Variation</i>	<i>-3,70%</i>	<i>21,95%</i>
- section de fonctionnement	17 200 000	18 240 000
<i>Variation</i>	<i>0,86%</i>	<i>6,05%</i>

Commentaires

- Le **budget principal (section de fonctionnement)** augmente après trois années de baisse. Cette hausse est essentiellement due à l'autofinancement qui progresse de 1 120 000 € du fait de l'amortissement sur un an de l'Attribution de compensation d'investissement versée à Loire Forez agglomération. Cette écriture génère en effet une écriture d'ordre d'un montant de 500 000 € (compensée par une recette équivalente). Déduction faite de l'autofinancement (dotation aux amortissements et virement à la section d'investissement), **le budget est en effet en recul de 0,50 %**.
- Le **budget principal (section d'investissement)** est supérieur à celui présenté en 2018. Les choix opérés se veulent conformes aux actuelles capacités d'investissement.
- **Budgets annexes :**
 - ❑ - **Eau** : une stabilité de la section de fonctionnement est constatée. La baisse du budget entre 2018 et 2019 en section d'investissement correspond à la construction en 2018 du nouveau bâtiment sur le site du bâtiment Saur.
 - ❑ - **Théâtre des Pénitents** : une subvention de Loire Forez agglomération, en appui à des spectacles « hors les murs », est inscrite pour 30 000 € et augmente d'autant le budget de fonctionnement.
 - ❑ - **Foyer des Jeunes Travailleurs** : ce budget connaît une hausse significative du fait de l'intégration en section d'investissement des dépenses de travaux du futur FJT au sein de l'ancien hôpital Guy IV. Ces travaux sont financés par un emprunt d'équilibre et des avances de subventions.
 - ❑ - **Foyer des personnes âgées** : le budget diminue en section de fonctionnement du fait d'un ajustement des dépenses de personnel et du loyer versé à Loire Habitat. Les investissements restent stables et concernent des réfections de studios.
 - ❑ - **Régie des restaurants** : le budget est stable en section de fonctionnement mais plus important en section d'investissement avec le remplacement de la rampe de self service.

Le budget 2019 peut **s'analyser** par comparaison avec le budget primitif 2018 :

2 – Présentation par nature de la section de fonctionnement :

a) - L'évolution des recettes

	BP 2018	BP 2019	VARIAT
Remboursements s/rémunérations	1 800 000	1 755 000	-2,50%
Recettes tarifaires	75 000	383 000	410,67%
Impôts et taxes	10 253 000	10 520 000	2,60%
Dotations subventions	4 421 000	4 530 000	2,47%
Locations remboursements frais	645 000	545 000	-15,50%
Divers	6 000	507 000	
TOTAL	17 200 000	18 240 000	6,05%

L'évolution des recettes (**+ 6,05 %**) est en hausse du fait d'un produit exceptionnel de 500 000 € : il s'agit d'une écriture d'ordre visant à neutraliser la dépense d'amortissement de l'Attribution de compensation d'investissement :

1. Les **recettes tarifaires** (ou produits des services) sont en forte augmentation avec un reclassement comptable des remboursements de frais versés par Loire Forez agglomération. Ces recettes étaient auparavant comptabilisées en impôts et taxes.

2. **La Fiscalité** : l'évolution des **bases d'imposition** en 2019 est prévue à hauteur de :

- a. 1,80 % pour la revalorisation des bases prévue par l'Etat
- b. 1 % en variation physique des bases de taxe d'habitation
- c. 1 % en variation physique des bases du foncier bâti
- d. 0 % en variation physique des bases du foncier non bâti.

Les **produits fiscaux** ont été estimés à près de **7,8 millions d'euros (+ 2,77 %)** (Tableaux ci-dessous).

Les taux de fiscalité n'augmenteront pas en 2019.

Les bases et les produits :

TAXES	BASES			TAUX		PRODUITS			
	Notifiées	Estimées	ECART	2018	2019	Notifiées	Attendus	ECART	VARIAT
	2018	2019				2018	2019		
TH	21 995 000	22 615 000	620 000	15,14%	15,14%	3 330 043	3 423 911	93 868	2,82%
FB	18 732 000	19 260 000	528 000	20,35%	20,35%	3 811 962	3 919 410	107 448	2,82%
FNB	134 100	136 000	1 900	32,90%	32,90%	44 119	44 744	625	1,42%
TOTAUX	40 861 100	42 011 000	1 149 900			7 186 124	7 388 065	201 941	2,81%

ALLOC COMPENSATRICE FB	29 908	30 000	92	0,31%
ALLOC COMPENSATRICE TH	423 331	433 000	9 669	2,28%
TOTAL ALLOC COMPENSATRICES	453 239	463 000	9 761	2,15%
TOTAUX	7 639 363	7 851 065	211 702	2,77%

3. **Les dotations de l'Etat sont également estimées avec grande prudence.**

Le montant de la DGF qui a été chiffré à 3 290 000 € (contre 3 120 000 € au BP 2018) progresse cette année du fait de l'absence de poursuite de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics (CRCP) et d'une augmentation des dotations de péréquation.

Elle se décompose en :

- o Dotation forfaitaire pour 1 760 000 € (1 780 000 € au BP 2018)
- o Dotation de Solidarité rurale pour 445 000 € (390 000 € au BP 2018)
- o Dotation de Solidarité Urbaine pour 605 000 € (550 000 € au BP 2018)
- o Dotation Nationale de Péréquation pour 480 000 € (400 000 € au BP 2018)

Par principe de prudence, **aucune évolution du nombre d'habitants n'a été prise en compte** pour le calcul des dotations. Le nouveau chiffre de population sera publié au journal officiel de fin décembre 2018.

Il convient également de noter les sommes versées par Loire Forez Agglomération au titre de l'**attribution de compensation** (AC) pour 2 145 000 €.

Le total de l'ensemble des dotations et compensations s'élèvera donc à 5 898 000 euros (contre 5 742 euros en 2018) soit une hausse en 2019 de 156 000 €.

b) - **L'évolution des dépenses (+ 6,05 %) - autofinancement inclus :**

	BP 2018	BP 2019	Variat
Achats fournitures	1 239 800	1 258 000	1,47%
Location, entretien, charges ext	906 000	932 000	2,87%
Services extérieurs	683 000	633 000	-7,32%
Impôts et taxes	111 200	117 000	5,22%
chapitre 011	2 940 000	2 940 000	0,00%
Charges de personnel (chap 012)	9 360 000	9 400 000	0,43%
Participations. Subventions (chap65)	2 634 000	2 528 000	-4,02%
Intérêts dette (chap 66)	157 000	146 000	-7,01%
Charges exceptionnelles (chap 67)	2 000	6 000	200,00%
Total des charges réelles	15 093 000	15 020 000	-0,48%
Dépenses imprévues (chap 022)	7 000	0	-100,00%
Autofinancement (chap 023 et 042)	2 100 000	3 220 000	53,33%
TOTAL	17 200 000	18 240 000	6,05%

1. Le poste « **achats fournitures** » en hausse de **1,47 %**, **passé de 1 239 800 € à 1 258 000 €**.

Cette augmentation s'explique essentiellement par :

- a. Un ajustement des charges carburant
- b. Des ajustements comptables entre ce poste et le poste « services extérieurs ».

2. Les charges « **locations, entretien et charges extérieures** » (comptes 61) progressent de pratiquement **2,87 %** avec :

- a. Une augmentation du poste « entretien des bâtiments » et « voies et réseaux »
- b. Un changement de comptabilisation de la prise en charge des repas de certains agents municipaux qui étaient inscrits en services extérieurs en 2018
- c. A noter la diminution du poste « assurances » de 37 000 € lors du renouvellement du marché pour les cinq années à venir.

3. Le chapitre « services extérieurs » diminue de 7,32 % avec le changement de comptabilisation des repas agents et des ajustements comptables précités entre ce poste et le poste « achats fournitures ».

4. Les **frais de personnel** (Chapitre 012) passent de **9 360 000 € à 9 400 000 €**. Une certaine stabilité et maîtrise sont constatées avec les effets de la mutualisation opérée en 2017 et ce, malgré la revalorisation de l'enveloppe consacrée au régime indemnitaire, du remplacement des contrats aidés (supprimés par le gouvernement) par des contrats à durée déterminée ainsi que de la hausse des charges patronales et celles résultant de la prise en compte obligatoire du Parcours Professionnels des Carrières et Rémunérations (PPCR).

Le budget 2019 prend également en compte les éléments suivants :

- o Aucune revalorisation générale des salaires de la fonction publique (pas d'évolution du point d'indice)
- o L'effet évolution des carrières (effet GVT : changements de grades et d'échelons)
- o Les départs en retraite feront l'objet d'un examen attentif avant la décision à prendre de remplacer totalement, partiellement ou de redéployer, voire de ne pas procéder à un nouveau recrutement.
- o Le recrutement d'un agent dans le cadre du contrat « Cœur de Ville » dont la rémunération est pris en charge par l'Etat à hauteur de 50 %
- o Le recrutement d'un agent à temps plein à la police municipale, sachant qu'il n'était mis à disposition qu'à mi-temps en 2018

- **Les participations, contingents et subventions** s'élèvent à 2 528 000 €.
- Les **subventions aux associations passent à 1 430 000 €** et progressent du fait de l'augmentation de la subvention à l'association de la Ronde des enfants liée à la revalorisation de la convention collective de ses personnels.
- Le financement, par le biais de **subventions d'équilibre**, des déficits des budgets annexes (Théâtre des Pénitents, FJT, FRPA).
- a. Le poste des **intérêts de la dette** diminue avec 145 000 € d'intérêts contre 155 000 € prévus en 2018.

5. Les charges exceptionnelles ne sont pas significatives.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors autofinancement) diminuent de 0,50 %, alors que l'inflation 2018 devrait se situer à être de 2 % ce qui démontre une maîtrise certaine du budget.

3 - Présentation par fonction de la section de fonctionnement :

a) - L'évolution des recettes de fonctionnement

CHAPITRES	2018	2019	VARIAT
Services généraux	2 077 200	1 828 300	-11,98%
Enseignement - formation	294 000	311 000	5,78%
Culture	22 000	25 500	15,91%
Sports et jeunesse	205 800	209 200	1,65%
Interventions sociales	69 500	90 500	30,22%
Famille	403 000	457 000	13,40%
Services urbains environnement	203 000	191 000	-5,91%
Action économique	187 500	196 000	4,53%
Service financier	13 738 000	14 931 500	8,69%
TOTAL	17 200 000	18 240 000	6,05%

Chapitre 0 Les **services généraux** comprennent principalement les remboursements de rémunérations et des divers frais (budgets annexes, assurance...) pour 1 725 000 €, les concessions de cimetières pour 16 000 €, des loyers pour 237 300 €.

Chapitre 2 **Enseignement – formation** : participation des communes pour les élèves scolarisés en primaire à Montbrison pour 56 000 €, périscolaire 95 000 €, participation pour l'utilisation des équipements sportifs par le Département 23 000 € et la Région 60 000 €, recettes de transports scolaires pour 20 000 €.

Chapitre 3 Le chapitre **culture** comprend principalement le musée pour 20 000 €.

Chapitre 4 **Sports et Jeunesse** : le Centre de Loisirs Paul Cézanne représente 70 000 €, les recettes d'activité 44 000 €, les produits des gymnases (hors lycées et collèges) s'élèvent à 94 000 € (participation de Loire Forez aux fluides). Il y a également une prise en charge prévue pour 28 000 € du poste de direction de la MJC par le Conseil départemental de la Loire (recette reversée immédiatement par la Ville à la MJC).

Chapitre 5 **Interventions sociales** : Il s'agit ici principalement des loyers perçus pour les locaux de la Maison des permanences pour 62 000 € et du remboursement par l'Etat du contrat Adulte relais à Beauregard pour 19 000 €.

- Chapitre 6 **Famille** : Ce chapitre concerne les prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Contrat Enfance et les produits des deux jardins d'enfants (Jardin des Couleurs et des Lutins).
- Chapitre 8 **Services Urbains – environnement** : ce chapitre comporte essentiellement les produits divers sur la voirie versés par Loire Forez agglomération : voirie 114 000 € et espaces verts 63 000 €.
- Chapitre 9 **Action économique** : il s'agit des droits de place pour 95 000 €, du camping pour 43 000 € et du bâtiment Tecnimodern pour 58 000 €.
- Chapitre 01 **Services financiers** : il s'agit des dotations, produits des impôts et taxes, attribution de compensation ainsi que toutes les opérations qu'il n'est pas possible de ventiler. Les autres impôts et taxes (taxe sur l'électricité, taxe sur les emplacements publicitaires et taxes additionnelles aux droits de mutation) s'élèvent à 745 000 €.

- L'évolution des dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BP 2018	BP 2019	VARIAT
Services généraux	5 462 800	5 453 750	-0,17%
Sécurité et salubrité	288 100	305 300	5,97%
Enseignement - formation	2 592 850	2 614 700	0,84%
Culture	1 110 200	1 076 150	-3,07%
Sports et jeunesse	1 220 300	1 392 850	14,14%
Interventions sociales	1 377 000	1 190 250	-13,56%
Famille	800 050	705 250	-11,85%
Services urbains environnement	1 953 900	1 947 250	-0,34%
Action économique	120 300	181 200	50,62%
Chapitre financier	2 274 500	3 373 300	48,31%
TOTAL	17 200 000	18 240 000	6,05%

A l'occasion du changement de logiciel Finances au 1^{er} novembre 2018, un ajustement dans **la répartition analytique des salaires et charges sociales** des agents a été effectué pour correspondre au plus près de la réalité. Cela explique principalement les variations au sein des chapitres.

- Chapitre 0 Ce chapitre des **Services généraux**, qui représente **le tiers du budget de fonctionnement**, baisse légèrement. Il comprend
- L'administration générale et les ateliers du CTM pour 4 377 150 €
 - L'Etat civil pour 273 050 €
 - La communication et les frais d'impression de l'ensemble des services de la mairie pour 153 600 €
 - Les fêtes et cérémonies pour 53 900 €
 - Les aides aux associations diverses (autres que sport, culture, scolaire) pour 300 000 €
 - Les cimetières pour 40 500 €
 - L'assemblée locale (indemnités et frais de formation des élus) pour 255 550 €.
- Chapitre 1 **Sécurité et salubrité** comprend principalement la police municipale pour 287 300 €.
- Chapitre 2 Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses d'**enseignement** des écoles maternelles et primaires publiques. Les crédits scolaires par élève sont stables et les frais de fluides (électricité, chauffage, eau) et autres dépenses (entretien des bâtiments..) ont été affectés à chaque établissement. La subvention liée au contrat d'association avec l'école privée s'élève à 241 415 €. Le transport scolaire s'élève à 117 000 €.

- Chapitre 3 Ce chapitre **Culture** comprend le musée pour 286 350 €, le centre musical P. Boulez pour 115 900 € et le théâtre pour 673 000 € (les frais de personnel et la subvention d'équilibre versée au budget annexe apparaissent en effet en charge du budget général).
- Chapitre 4 Le chapitre **Sports Jeunesse** regroupe l'ensemble des dépenses des terrains et salles de sport 853 850 €, du centre de loisirs Paul Cézanne 261 300 €, les actions en faveur de la jeunesse pour 119 000 € ainsi que les subventions aux associations sportives.
- Chapitre 5 **Interventions sociales** : Il comprend :
- la subvention au CCAS pour 60 000 €,
 - les dépenses de personnel et la subvention d'équilibre du foyer des Clercs au total pour 370 100 €, les dépenses de personnel pour la Régie des restaurants et le FRPA pour 416 400 €, la maison des permanences pour 116 900 €,
 - l'action sociale 182 000 €, la politique de la ville pour 36 600 €.
- Chapitre 6 **Famille** : Il s'agit du service d'aide aux personnes âgées et des dépenses des jardins d'enfants.
- Chapitre 8 **Services urbains – environnement**. Ce chapitre comprend les dépenses (y compris le personnel) :
- de la voirie 1 208 050 €,
 - du service espaces verts pour 573 500 €,
 - des frais d'accès à la déchetterie, de la redevance spéciale Ordures Ménagères (OM) et de traitement sélectif des OM du marché du samedi matin qui s'élèvent à 124 000 €,
 - le déneigement et la dératisation à 15 200 €,
- Chapitre 9 **Action économique** : soutien maintenu en matière économique en faveur du commerce mais également à la nouvelle opération « **cœur de ville** » pour un total de 74 300 €, dépenses du camping pour 79 250 €.
- Chapitre 01 **Chapitre financier** : comprend :
- les intérêts de la dette et commissions pour 146 000 €,
 - les dotations aux amortissements pour 1 600 000 €,
 - les pertes sur créances irrécouvrables pour 7 000 €,
 - le virement à la section investissement pour 1 620 000 €.

4 - Présentation par nature de la section d'investissement :

- Détail des recettes et des dépenses d'investissement

A - SECTION D'INVESTISSEMENT

2018	2019
6 970 000	8 500 000

Elle comprend en dépenses :

- Les études et subventions d'équipement (cpte 20)	1 902 000	1 484 000
- les acquisitions et travaux (cpte 21)	4 488 000	6 421 000
- le remboursement de la dette en capital (cptes 16)	574 000	588 500
- les amortissements de participations (cpte 13)	6 000	6 500

Le financement est assuré par :

	2018	2019
- les subventions et participations (cpte 13)	939 000	330 000
- les dotations et participations à des travaux d'équipement (cpte 10 FCTVA, TLE cpte 21), opérations d'ordre (cpte 20)	900 000	900 000
- les créances (cpte 27) et cessions (024)	125 000	380 000
- l'emprunt (cpte 16)	2 906 000	3 670 000
- l'autofinancement (cpte 021) et les amortissements (cpte 28)	2 100 000	3 220 000

Commentaires

- Les montants ci-dessus sont exprimés hors reports. Ceux-ci seront repris dans le courant de l'année 2019 par décision modificative.
- Les **investissements** (comptes 20 et 21 hors opérations d'ordre) s'élèvent à **7 905 000 €** contre **6 390 000 €** inscrits en 2018. Les engagements de dépenses sont soutenus et maîtrisés.
- Les **études, logiciels et fonds de concours** (cpte 20) comprennent :
 - Les mises en accessibilité des bâtiments (350 000 €)
 - un logiciel pour le musée (1 000 €)
 - un fonds de concours (600 000 €) et une attribution de compensation d'investissement (480 000 €) versés à Loire Forez agglomération dans le cadre de travaux voirie.
- Les **travaux et acquisitions** (comptes 21) s'élèvent à 6 421 000 € (+ 6 500 € d'opérations d'ordre). Leur liste figure pages 13 et 14.
- En recettes, le montant des **subventions d'investissement et des participations** (compte 13) attendues concerne notamment :
 - Les vestiaires du stade Montplaisir : 105 000 €
 - Le dispositif caméras vidéo : 20 000 €
 - L'aménagement du camping : 25 000 €
 - Le site du tennis : 35 000 €
 - Le solde du terrain multi sports de Beauregard : 25 000 €
 - Le solde du mur d'escalade : 30 000 €
 - Les participations PVR : 30 000 €
 - Les amendes de police : 60 000 €

- Les participations et dotations (compte 10) comprennent le FCTVA pour 700 000 € (estimation par rapport aux investissements mis en paiement fin novembre 2018) et la Taxe d'Aménagement pour 200 000 €.
- Les **cessions** pour 380 000 € (locaux de l'Orangerie à Loire Forez agglomération).
- L'**emprunt** d'équilibre (compte 16), **avant reprise des résultats 2018**, est prévu pour 3 670 000 €.
- L'**autofinancement, sans reprise des résultats**, est de 3 220 000 € (1 620 000 € de virement à la section d'investissement et 1 600 000 € de dotations aux amortissements).

Les **investissements** du budget ville s'élèvent à 7 905 000 euros et concernent :

Fonds de concours voirie versé à LFA	600 000
AC Investissement enveloppe voirie versée à LFA	480 000
Jardin îlot central de Moingt	120 000
Accès parking Chavassieu (contre allée)	100 000
Programme émulsions et enrobés de diverses rues	315 000
Achats terrains et bâtiments divers	390 000
Extension réseaux électriques et feux tricolores	50 000
Sous total Voirie - Urbanisme - Espaces verts	2 055 000
Ecole Estiallet : réfection des cours	150 000
Groupe scolaire de Moingt : aménagement de la cour, réfection de salles et de la cantine	167 000
Groupe scolaire Brillié : travaux divers	5 000
Ecole maternelle de Beauregard : travaux divers	10 000
Ecole Chemin rouge : accessibilité cuisine, réfection salles, cage d'escaliers et toilettes	70 000
Travaux et achats matériels divers	30 000
Centre social : réfection de salles et changement de la chaudière	45 000
Sous total Education et Jeunesse	477 000

Gymnase Dubruc et Daval : aménagements	300 000
Tennis : éclairage et réfections des cours de tennis	150 000
Espace sportif des Jacquins : études	200 000
Stade Montplaisir : vestiaires et changement de la chaudière	150 000
Stade de la Madeleine : stade synthétique et éclairage de l'aire de lancer d'athlétisme	710 000
Centre P. Boulez : aménagement de bureaux et alarme incendie	90 000
Musée : réfection des ouvertures et aménagement des bureaux	125 000
Mobiliers et matériels	15 000
Sous total Culture Sports	1 740 000
Plan accessibilité et isolations bâtiments	350 000
Cimetières : aménagements (ossuaire, allées, exhumations, mur extérieur)	150 000
Calvaire : travaux de consolidation et relevés laser	800 000
Camping : aménagements extérieurs, agrandissement de l'accueil	150 000
Collégiale Notre Dame : mise en lumière	150 000
Site Sainte Eugénie : aménagements extérieurs	400 000
Théâtre antique : études pour travaux d'aménagement	50 000
Mairie de Montbrison : aménagement du rez de chaussée, reprise des corniches Mairie de Moingt : façade	170 000
Ex TGI : aménagement pour relogement d'associations	150 000
Serres municipales : réfection des toiles	4 000
CTM : aménagements divers	40 000
Jardins ouvriers : réfection des abris	5 000
Jardin d'Allard : réfection du bassin	20 000
Tous bâtiments : mise aux normes travaux sécurité incendie	4 000
EJS : relogement du service des sports et extension du bâtiment	100 000
Maison des permanences : stores et réfection du bureau d'accueil	6 000
Les Haras : changement des façades bois	80 000
EGP : travaux acoustique	30 000
Toilettes publiques : hôtel de ville et Moingt	90 000
FJT : façade et menuiseries (partie ville)	600 000
Divers matériels et mobiliers	149 000
Sous total Bâtiments divers	3 498 000
Acquisition d'une balayeuse-laveuse et d'un fourgon	90 000
Informatique	45 000
Sous total véhicules, informatique	135 000
Total général ville	7 905 000

A ces investissements communaux, il convient d'ajouter également les travaux de voirie qui seront conduits, sur notre territoire, par **Loire Forez Agglomération**, pour la réfection de diverses voies communales à hauteur d'environ **1 000 000 €**.

5) - Présentation par fonction de la section d'investissement :

a) - L'évolution des recettes

CHAP	LIBELLE	2018	2019
0	Services Généraux	5 200	
1	Sécurité		
2	Enseignement	380 000	
3	Culture	19 300	
4	Sports et Jeunesse	100 000	195 000
8	Aménag serv Urbains	374 500	50 000
9	Action Economique		25 000
01	Dotations	760 000	760 000
01	Emprunts	2 906 000	3 670 000
01	Impôts et taxes non affectés	200 000	200 000
021	Autofinancement	2 100 000	3 220 000
024	Produits de cessions	125 000	380 000
	TOTAL	6 970 000	8 500 000

On retrouve ventilés :

- au chapitre 4 **Sports et Jeunesse** : mur d'escalade pour 30 000 €, les vestiaires du stade de Moingt pour 105 000 €, le terrain multi sports de Beauregard pour 25 000 € et la base de tennis pour 35 000 €.
- au chapitre 8 **Aménagements urbains** : les différentes participations aux PVR (30 000 €) et les caméras vidéo pour 20 000 €.
- Au chapitre 9 **Action économique** : l'aménagement du camping pour 25 000 €.
- au chapitre 01 **Dotations** : le FCTVA pour 700 000 euros, le produit du fonds national de répartition des amendes de police pour 60 000 euros.
- au chapitre 01 **Emprunt**, l'emprunt d'équilibre prévu pour 2019 pour 3 670 000 euros mais qui sera réajusté par décision modificative suivant le résultat dégagé au compte administratif 2018.
- au chapitre 01 **Impôts et taxes non affectés**, la Taxe d'aménagement pour 200 000 euros.
- au chapitre 021 **l'autofinancement** pour 3 220 000 euros.
- au chapitre 024 le Produit des **cessions** pour 380 000 euros (cf détail page 15).

b) - L'évolution des dépenses

Le chiffrage des investissements est donné, en détail, pages 13 et 14.

CHAP	LIBELLE	2018	2019
0	Services Généraux	1 373 300	2 707 500
1	Sécurité et salubrité publiques	9 500	90 000
2	Enseignement	647 200	425 000
3	Culture	232 500	375 000
4	Sports et Jeunesse	796 500	1 664 700
5	Interventions sociales	4 000	6 000
6	Famille		2 300
8	Aménag serv Urbains Environnement	3 233 000	2 491 000
9	Action Economique	97 000	150 000
	TOTAL	6 393 000	7 911 500
01	Remboursement de la dette + reprise subv	577 000	588 500
	TOTAL GENERAL	6 970 000	8 500 000

Chapitre 0 Services généraux : Travaux et matériels au CTM - Achat de matériels et logiciels informatiques - Cimetières - Site du Calvaire : travaux sur les remparts - Mairie : aménagement de l'ex bibliothèque et façade de la mairie de Moingt - Sites Sainte Eugénie et théâtre antique : études et aménagements extérieurs - Mise aux normes électriques et incendie divers bâtiments - Travaux d'isolation et de chauffage dans divers bâtiments (CTM, ...).

Chapitre 2 Enseignement : Réfection des cours des groupes scolaires Estiallet et Moingt - Travaux d'accessibilité de l'école Chemin Rouge - Réfections de salles dans les diverses écoles - Achat de matériels et mobiliers.

Chapitre 3 Culture : Musée d'Allard : réfection des ouvertures côté jardin d'Allard et agencement des bureaux - Collégiale Notre Dame : mise en lumière.

Chapitre 5 Interventions sociales : Maison des permanences : stores et revêtement de sol.

Chapitre 4 Sport et Jeunesse : Gymnases Dubruc et Daval : aménagements intérieurs - Montplaisir : réfection et agrandissement des vestiaires, chauffage, isolation - Tennis : éclairage et réfection des cours - Espace sportif des Jacquins : études - P. Boulez : aménagement de bureaux - Achat matériels et mobiliers divers.

Chapitre 8 Aménagements et services urbains – environnement : Contre allée Chavassieu Programme enrobés et émulsions - Jardin îlot central de Moingt - Travaux de voiries effectués par LFA avec versement par la ville d'un fonds de concours et d'une attribution de compensation d'investissement - Achats de terrains et bâtiments - Extension réseaux électriques et changement des feux tricolores.

Chapitre 9 Action économique : Aménagements extérieurs du camping.

5 - Les ratios du BP (source DGCL)

- Les 11 ratios ci-dessous font partie des informations obligatoires du budget primitif. Considérés seuls, ils ont peu de signification. Il convient donc de les comparer avec ceux des communes de même importance démographique que Montbrison (communes de 10 à 20 000 habitants). Il est néanmoins à considérer que Montbrison est placée dans l'obligation de devoir supporter des charges « de centralité » alors que telle ou telle ville de la même strate n'aurait pas à prendre en compte les mêmes charges.
- Il convient également d'analyser l'évolution de ces ratios dans le temps. Ce sont donc les ratios du BP qui sont indiqués, mais ceux-ci ne sauraient être comparés d'une manière stricte avec ceux des CA : ils ne sont portés que pour indiquer une tendance.

RATIOS DU BP	BP 2018	BP 2019	Strate CA 2017
	Montbrison	Montbrison	
1. Dépenses fonctionnement/Pop. (E/Hab)	925	923	1 209
2. Produit des impositions directes /Pop. (Euro/Hab)	455	439	550
3. Recettes fonctionnement /Pop. (Euro/Hab)	1 093	1 051	1 334
4. Dépenses équipement brut /Pop. (Euro/Hab)	487	390	300
5. Encours de la dette au 31/12/Pop. (Euro/Hab)	422	391	893
6. Dotation globale de fonctionnement (DGF) /Pop. (Euro/Hab)	203	191	177
7. Dépenses de personnel /dépenses réelles fonctionnement (%)	62,58%	61,99%	54,60%
9. Dépenses fonctionnement + Rbt dette capital/recettes réelles	87,96%	91,15%	95,88%
10. Dépenses équipement brut/recettes réelles	44,57%	37,16%	22,50%
11. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	38,60%	37,20%	66,45%

Commentaires sur les ratios ci-dessus

- Les **dépenses de fonctionnement** augmentent très légèrement entre 2017 et 2018 après une diminution constante ces dernières années. Les dépenses restent très inférieures aux chiffres de la strate : au BP 2019, le ratio est de 925 €/h par rapport à la strate en 2017 de 1209 €/h.
- Le **produit des impôts directs** augmente avec une évolution des bases plus importante que l'année dernière mais le ratio est bien inférieur à celui de la strate. **En 2019, les taux de fiscalité ne seront pas augmentés.**
- Les **recettes de fonctionnement**, qui incluent le produit des impôts directs, suivent la même logique que les dépenses de fonctionnement.
- Les **dépenses d'équipement** augmentent en 2019 par rapport à 2018 et restent supérieures à celles du ratio de la strate.
- **L'encours de la dette** augmente du fait qu'un emprunt a été contracté en 2018 mais il reste bien inférieur au ratio de la strate.
- Le **taux des dépenses de personnel** est supérieur aux communes de même importance sachant que la ville de Montbrison gère en régie un nombre significatif de services à la population. Il s'agit du taux brut, c'est-à-dire non déduits les remboursements des budgets annexes. Le taux net, déduction des refacturations aux budgets annexes, s'élève à **51,94 %** des charges réelles de fonctionnement et à **42,76 %** du budget total.

Ces ratios attestent de l'actuelle situation – poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Cette stratégie autorisera un développement construit susceptible de répondre aux besoins de la population sans prise de risques sur le plan budgétaire.

6 - LES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET DE L'EAU

	2018	2019
A - SECTION D'INVESTISSEMENT	1 200 000	800 000

Elle comprend en dépenses

- Les travaux et matériel (cpte 21)	1 110 000	689 500
- le remboursement de la dette en capital (cptes 16)	70 000	88 000
- divers	20 000	22 500

Le financement est assuré par :

- L'autofinancement (cpte 021)	180 000	60 000
- Les amortissements (cpte 28)	460 000	450 000
- L'emprunt (cpte 16)	533 000	190 000
- les subventions ou participations	27 000	100 000

B - SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 860 000	1 772 000
--------------------------------------	------------------	------------------

Dépenses

- Achats, entretien	619 000	591 200
- Personnel	300 000	390 000
- Redevances et taxes	260 000	240 000
- Intérêts des emprunts	4 800	2 700
- Dotations aux amortissements	460 000	450 000
- Divers	36 200	38 100
- Autofinancement	180 000	60 000

Recettes

- Vente de l'eau et redevance pollution	1 351 000	1 245 000
- Branchements, locations et divers	509 000	527 000

Commentaires sur le budget de l'eau :

- Ce budget ne comprend plus que la part des dépenses et recettes liées à la distribution, la production étant assurée par le SYPEM depuis le 1^{er} janvier 2013.
- La section de fonctionnement est stable..
- Le prix du m3 n'augmentera pas en 2019.
- Un emprunt d'équilibre, non significatif avant reprise des résultats, est prévu sur l'année 2019.

2 - BUDGET DE LA REGIE RESTAURANTS

2018	2019
------	------

A - SECTION D'INVESTISSEMENT	Total :	39 000	50 000
------------------------------	---------	--------	--------

Elle comprend en dépenses :

- acquisition matériels (cptes 21)	38 800	49 800
- amortissement des subventions d'investissement (cptes 139)	200	200

Le financement est assuré par :

- l'autofinancement (cpte 021)	11 000	0
- amortissement du matériel (cpte 28)	19 000	23 000
- l'emprunt (cpte 16)	9 000	27 000

B - SECTION DE FONCTIONNEMENT	Total :	706 000	710 000
-------------------------------	---------	---------	---------

Dépenses

- Charges à caractère général	263 500	255 600
- Charges de personnel	411 000	429 000
- Autres dépenses	20 500	25 400
- Virement à la section d'investissement	11 000	0

Recettes

- Produits de gestion courante	615 100	619 100
- Dotations, Subventions, Participations, ICNE	90 900	90 900

Commentaires sur le budget de la régie Restaurants

- L'investissement concerne le changement du self-service installé depuis une trentaine d'années.
- Le budget de fonctionnement reste pratiquement stable. L'augmentation des charges de personnel correspond à un changement d'imputation comptable qui se retrouve en moins au niveau des frais généraux.
- La subvention d'équilibre pour les repas vendus en dessous du coût de production est financée par le CCAS.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre des repas servis à la régie depuis 2012

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (1)
FRPA	15 940	18 274	18 726	18 557	18 511	18 793	17 330
Rest.Adultes	18 327	18 978	16 436	16 787	19 083	18 022	16 324
Scolaires	71 259	72 295	77 235	74 551	75 793	81 407	75 018
Total	105 526	109 547	112 397	109 895	113 387	118 222	108 672

(1)Chiffres au 30 novembre 2018

On peut observer :

- Le nombre de repas servis au FRPA se stabilise globalement depuis 2014.
- Le nombre de repas servis au self-service du restaurant (le chiffre du mois de décembre le confirme), reste constant après une forte augmentation en 2016.
- Le niveau élevé des repas scolaires (sauf pour 2015) est constaté.

3 - BUDGET DU FOYER RESIDENCE PERSONNES AGEES

2018

2019

A - SECTION D'INVESTISSEMENT

Total :

45 000

42 000

Elle comprend en dépenses

- Des travaux (cpte 23)	36 000	31 000
- les cautions reversées	9 000	11 000

Le financement est assuré par :

- Autofinancement	36 000	31 000
- Cautions	9 000	11 000

B - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total :

825 000

800 000

Dépenses

- Charges à caractère général	469 000	459 000
- Charges de personnel	320 000	310 000
- Dotation aux amortissements et divers	12 000	13 000
- Virement section d'investissement	24 000	18 000

Recettes

- Produits de gestion courante	762 000	732 000
- Dotations, Subventions, Participations	63 000	68 000

Commentaires

- Ce budget diminue en 2019, notamment en raison d'une baisse de la redevance des loyers versés à Loire Habitat et d'un ajustement des dépenses de personnel.
- Les investissements concernent la rénovation des studios et sont financés totalement par les ressources propres.

4 - BUDGET DU FOYER DES CLERCS

2018

2019

A - SECTION D'INVESTISSEMENT

Total : 1 230 000 3 030 000

Elle comprend en dépenses :

- le remboursement de la dette en capital (cptes 16)	50 000	25 000
- les cautions reversées	4 300	3 700
- des travaux et matériels (cpte 21)	1 175 700	3 001 300

Le financement est assuré par :

- les cautions encaissées	4 300	3 000
- autofinancement	1 700	5 000
- subventions d'investissement		422 000
- Emprunt	1 224 000	2 600 000

B - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total : 275 000 280 000

Dépenses

- Charges à caractère général	63 100	59 600
- Charges de personnel	200 000	210 000
- Charges Financières	10 000	4 000
- Autres charges de gestion courante	200	400
- Virement - amortissements	1 700	6 000

Recettes

- Revenus des immeubles, subvention d'équilibre	215 000	220 000
- Revenus autres organismes	60 000	60 000

Commentaires

- Ce budget inclut les dépenses liées au transfert du FJT dans les bâtiments Guy IV. Il connaît donc une évolution significative liée principalement aux dépenses d'investissement concernant les travaux du futur site.
- La section de fonctionnement se stabilise malgré une charge de personnel en hausse suite à des remplacements.
- L'investissement concerne le début des travaux du futur FJT au sein du bâtiment de l'ancien hôpital. Un emprunt d'équilibre et des acomptes de subventions d'investissement permettent de faire face à cette dépense.

5 - BUDGET DU THEATRE DES PENITENTS

2018

2019

A - SECTION D'INVESTISSEMENT

Total :

24 000

32 000

Elle comprend en dépenses

- acquisition de matériel et travaux (cpte 21)	19 400	27 000
- amortissement des subventions d'investissement	4 600	5 000

Le financement est assuré par :

- les amortissements (cpte 28)	19 000	27 000
- autofinancement et subvention	5 000	5 000

B - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total :

660 000

700 000

Dépenses

- charges à caractère général	394 000	413 000
- charges de personnel	242 000	260 000
- Autres dépenses	24 000	27 000

Recettes

- Produits des spectacles	120 000	120 000
- Dotations, Subventions, Participations, ICNE	90 000	130 000
- Participation de la ville	450 000	450 000

Commentaires

La section de fonctionnement est en progression avec la prise en compte d'un financement par LFA dans le cadre des spectacles « hors les murs » sur le territoire.

Les investissements concernent du matériel d'éclairage de scène et une étude sur l'aménagement et la mise en conformité du site.

CONCLUSION

Ce budget 2019 est un budget réaliste et montre la volonté de l'équipe municipale d'investir pour :

- embellir la ville et conforter son attractivité
- réaliser des économies de fonctionnement (par l'isolation des bâtiments par exemple)
- améliorer l'accessibilité des bâtiments communaux
- entretenir et promouvoir le patrimoine remarquable de Montbrison

Et tout cela en améliorant les services au quotidien sans augmenter les taux d'imposition et avec un endettement particulièrement faible.